

RÉUNION DU VINGT-HUIT JANVIER 2013

Le Vingt-huit Janvier deux mil treize, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LE PIN s'est réuni en séance plénière en Mairie sous la présidence de M. Jean-Paul BRET, Maire.

Date de convocation : 22 janvier 2013.

Étaient présents : Jean-Paul BRET, Christiane PEROT, Dominique TIRMAN, Joseph MONIN, Brigitte MATHIAS, Maryse TRAVERS, Corinne PUTELAT, Michèle CHALANDRE, Pascal MAILLEY, Christian MOINE, Christophe JAS, Denis CARRON.

Absents excusés : Christian CLOR, Eric PESSARELLI.

Pouvoir de C. Clor à J.P. Bret - Pouvoir de E. Pessarelli à D. Carron.

Retard annoncé : Pascal MAILLEY.

Mme Christiane PEROT est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la dernière séance.

CONTENTIEUX FOYER DE L'ISERE.

Le Maire informe le Conseil du dépôt d'un nouveau mémoire par l'avocat du Foyer de l'Isère, et précise que la Cour d'Appel a rouvert l'instruction. Il semble que l'avocat de la partie adverse ait changé, car le style de l'argumentation est différent. Le Foyer de l'Isère maintient sa demande et estime son préjudice à 241 613.05 € a minima, en s'appuyant sur le rapport d'expert près de la Cour d'Appel qui a été produit en cours de procédure.

Il est envisagé de demander une contre-expertise par un autre expert près de la Cour d'Appel afin de démontrer que le terrain concerné reste constructible, et que les droits à construire n'ont pas été réduits, bien au contraire. La valeur du terrain n'est donc pas dépréciée. Me Mouronville conseille M. VIAL de Crolles pour établir ce rapport de contre-expertise. Une rencontre est prévue ce vendredi 30 janvier avec l'avocat et l'expert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à confier la mission de contre-expertise à M. VIAL de Crolles.

COMPROMIS DI PROSPERO - BORNAGE TERRAIN CEDE A BAIL.

Le Maire informe le Conseil que le compromis de vente pour 3000 m² maximum de terrain à prendre sur l'ancien terrain de foot pour construction d'un manège couvert doit être signé en fin de semaine. La commune devra financer le bornage de la partie cédée. Le prix est de 7 €/m². Les clauses suspensives sont le dépôt d'un permis de construire ce manège avant fin 2013, et la signature de l'acte authentique avant le 15 mai 2014.

Arrivée Pascal MAILLEY.

Par ailleurs, il est précisé que les bornes du terrain communal cédé par bail à M. Di Prospero en limite avec Bruno VITTOZ ne sont plus en place. Le Maire présente un devis du cabinet AGATE pour la réimplantation de bornes pour un montant de 940 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord pour la prise en charge de la moitié de cette somme, le complément étant financé par Bruno Vittoz.

PROPOSITION MAISON RIVAT.

Le Maire rappelle l'appel lancé par la mairie pour des propositions d'utilisation de la maison Rivat appartenant à la commune. Il donne lecture du courrier de M. Maurice JAYET, artiste peintre local, qui propose la création d'un atelier d'artistes. M. Jayet, président de l'association « Art en Vrac » qui gèrerait les locaux, prendrait les lieux en l'état. Le conseil valide le principe de cette occupation et propose de rencontrer M. Jayet pour finaliser sa proposition.

Le Maire indique qu'il a également été saisi d'une demande de Mme Aurélie DURANTON, animatrice de l'association « Les Fourmis dans les Mains », mais que l'ouverture des locaux à des enfants risque d'engendrer des frais de mises aux normes importants. D. Tirman rencontrera Mme Duranton à ce sujet.

PROJET ESPACE JEUNESSE.

D. Tirman et C. Jas présentent le résultat de l'étude de la commission. Les avantages et inconvénients de plusieurs localisations ont été étudiés, et le site retenu est le terrain de la maison Rivat, en empiétant sur le pré de l'école.

Un espace sera aménagé autour de la maison Rivat avec :

- Un terrain multi-sport avec deux cages de foot/basket parallèlement à la route du Chassigneu derrière la maison Rivat - qui pourra être utilisé par les jeunes, mais également par l'école durant les horaires scolaires.

L'installation de deux portillons permettra aux enseignants d'accéder, avec les clefs, depuis la cour de l'école.

- Une ou deux tables de ping-pong en dur seront installées derrière l'actuel garage de l'école. Cet espace ne sera plus accessible depuis l'école, ce qui répond à un souci de surveillance régulièrement évoqué par les enseignants.

- Un espace convivial avec des jeux pour les jeunes enfants et des bancs pour accueillir les nounous et les mamans.

Cet espace sera accessible aux piétons uniquement, depuis la route du Chassigneu, et depuis l'école via le dojo. (Un accès pompier devra être réservé).

Une première estimation du projet s'élève à 18 200 € (Sol goudronné : 6000€ - grillage + portes : 4000 € - panneaux multisports : 3000€ - jeux enfants : 3000€ - jeux ping-pong : 1200 € - bancs : 1000€).

Le Conseil Municipal valide le principe de cette réalisation. Une consultation des écoles, des familles et des jeunes sera faite. Après validation du projet, une étude plus précise sera demandée à un bureau d'études qui finalisera le budget. Une demande de subvention pourra être déposée auprès du Conseil Général.

Le Maire précise que parallèlement, l'installation d'un jeu pour enfants devant la bibliothèque pourrait être envisagée.

BILAN DOJO.

C. Jas présente le bilan de fonctionnement du dojo pour la période « Novembre 2011-Septembre 2012 ». Les frais de fonctionnement s'élèvent à 5302.19 €, en augmentation par rapport à la période précédente où ils étaient de 4545.36 €. Cette hausse provient essentiellement du poste « électricité », et notamment de l'augmentation des coûts d'EDF, la consommation étant sensiblement la même.

C. Jas précise que les présidents des deux clubs sportifs proposent des pistes d'économie : mise en place d'une régulation du chauffage dans l'entrée et les vestiaires (souvent trop chauffés) - vérification des horaires de mise en chauffe... Ils demandent par ailleurs qu'un panneau indiquant le dojo soit installé sur la place.

Le Conseil est informé de la répartition des frais de fonctionnement, soit 5302.19 €, par commune en fonction du nombre d'adhérents aux clubs de judo et de karaté :

Le Pin :	51 adhérents	2 064.20 €
Bilieu :	8 adhérents	323.80 €
Charavines :	34 adhérents	1 376.10 €
Paladru :	23 adhérents	930.90 €
Montferrat :	15 adhérents	607.10 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le bilan présenté, et charge le Maire d'établir les titres de recettes correspondants.

POINT D'INFORMATION SUR RYTHMES SCOLAIRES.

D. TIRMAN rappelle la décision du gouvernement de modifier rapidement les rythmes scolaires. Cette modification devrait s'appliquer dès la rentrée de Septembre 2013. Une demande de dérogation pour reporter la mise en application à la rentrée de Septembre 2014 est possible, mais l'attribution d'une aide financière de 50 € par élève sera alors supprimée.

La modification concerne essentiellement la durée de l'enseignement. Les écoles fonctionneront 4 jours ½ dont le mercredi matin. Des périodes d'activité devront être mises en place par les municipalités, mais les directives sont encore imprécises.

Des réunions sont prévues avec les enseignants, les parents,... pour évoquer les diverses possibilités, sachant que plusieurs propositions d'horaires ont été évoquées :

	ACTUELLEMENT (sur 4 jours).	PROPOSITION ACADEMIE	SOLUTION 1	VARIANTE
				activités
Rentrée du matin	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	9h00 - 12h00
Coupure cantine	11h30 -13h20	11h 30 -13H20	11h 30 -13H20	12h00 - 14h15
		¾h. activités		
Reprise école	13h20 - 16h30	14h15 - 16h30	13h20 - 15h45	14h15 - 16h30
			¾h. activités	

Cette dernière variante permettrait, dans la mesure où les activités ne sont pas obligatoires, aux familles qui le souhaitent de mener leur enfant à l'école à 8h50. Elle permet aussi de favoriser l'apprentissage pendant les heures les plus propices pour les enfants.

Des réunions avec l'équipe enseignante et avec les parents seront organisées pour progresser dans la recherche de la meilleure solution, sachant que le Conseil Municipal devra se prononcer avant fin Mars sur une éventuelle demande de dérogation sur la date de mise en application.

QUESTIONS DIVERSES.

- **Petite enfance** : Le Conseil est informé du troisième appel de fonds de 4000 € pour la crèche de Charavines pour l'exercice 2012. Le Conseil donne son accord. Mr le Maire précise que le coût de revient est aujourd'hui estimé à 3.64 € (au lieu de 3.14 € précédemment).

- **Bilan des vœux** : Le Maire indique sa satisfaction sur le déroulement de la cérémonie des vœux du maire en soulignant la présence du Conseil Municipal au complet.

- **Lettre M. REVOL** : Le Maire donne lecture au Conseil de la lettre de M. Revol, président de la Boule Pinoise, manifestant sa déception quant au projet de local commun chasse/boules qui n'a pu aboutir.

- **Dépôt de fumier et gravas** : Le Maire donne lecture des courriers adressés à Ms Frèrejacques et à SLV Terrassement au sujet du dépôt régulier et important de fumiers et de gravas sur un terrain sis route du Vernay, ainsi qu'à M. Lambert, propriétaire du terrain.

- **VENTE CROCHETS BOUCHERIE** :

Le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi d'une demande d'achat du portique à viande existant dans la chambre froide de la boucherie appartenant à la commune et sans utilité pour le locataire actuel.

Le Maire propose d'accepter la vente du portique pour 1 000 € H.T., tarif préconisé par le fournisseur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte la vente du portique de la chambre froide du local commercial au tarif de 1000 € H.T.
- Charge le Maire d'établir la facture et le titre de recette correspondant.

- **DPU** : Le Conseil ne préempte pas sur les ventes suivantes :

. EGD BATISSIMO - Grange à rénover - Les Allès -C 390.393. - 40 000 €

. PEGOUD Jeanne - Terrain à bâtir - Pré Noyet - B 913.914.915.916 - 80 000 E

. GRAND Gilbert - Maison mitoyenne - 365 route de Virieu - A 668.671.672.673.430. - 75 000 €

- **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BIBLIOTHEQUE** :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, attribue une subvention exceptionnelle de 120.00 € à l'association « Les Amis du Livres » pour l'acquisition d'une guirlande formée d'herbes locales séchées, exposée à la bibliothèque dans le cadre de l'exposition d'œuvres végétales de Mme MAIN.

La séance est levée à 10h30
